Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_17-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_17

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 11 février**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 05 février 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 23
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 05 février 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LARCHER François, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme BAUDOIN Nadine, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. DENOUAL Jean pouvoir à M. LEMENANT Yannick, Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noële, Mme FORESTIER Anne pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_17-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

26-17)ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) MARCHES D'ASSURANCES – CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : 1.1 – COMMANDE PUBLIQUE/Marchés publics

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et suivants,
VU le projet de convention instituant le groupement de commande, ci-annexé,

CONSIDÉRANT l'intérêt de constituer un groupement de commandes pour lancer une AMO sur les marchés d'assurances,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes pour l'AMO portant sur les marchés d'assurance entre la commune et le CCAS de Combourg, selon les conditions de la convention constitutive,
- **D'APPROUVER** le fait que la commune de Combourg assume le rôle de coordinateur dudit groupement de commandes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO